

## Préambule

“

- *Et toi si tu devais choisir un autre métier ce serait quoi ?*
- *Colporteur. C'était un super métier mais à l'époque."*

Discussion autour d'un café à Césure avec Antoine Talon, membre de l'association Yes We Camp, avant la séance Modèles économiques, le 16/05/2023 à 7h.

1



En relisant les notes rédigées au cours de mon cheminement dans le cadre du Diplôme Universitaire Espaces Communs (DUESCO, que nous nommerons DU par simplicité), je me suis remémoré cet échange. Après avoir informé Antoine de mon nouveau projet professionnel, devenir professeur documentaliste, je n'ai pas pu m'empêcher de lui demander ce qu'il choisirait, s'il avait à se réorienter. Sa réponse m'a accompagnée cet été, alors que je me baladais sur le chemin de randonnée "La Grande Traversée des Alpes", une portion du GR5. Il n'avait pas tort Antoine, le métier avait l'air sympa. Le colporteur devait en voir du pays, à une époque où la France était majoritairement rurale. Il rencontrait un nombre de personnes conséquent tout en troquant de nombreux produits rares : des livres, des bulletins, des journaux, des estampes mais aussi du tissu, des objets etc...

En creusant pour la rédaction de ce dossier, j'ai découvert que la profession était très organisée : les colporteurs se répartissaient les territoires de vente par saisons et les autorités tentaient d'encadrer l'activité. En 1611, on dénombrait 46 colporteurs autorisés à transiter et à vendre dans certaines villes et régions de France. Ils étaient 3 500 en 1848, date de l'apogée du métier. Ce dernier va disparaître à partir de 1880 du fait du développement du réseau de chemin de fer.

Les colporteurs étaient parmi les premiers à diffuser de l'information sur une telle échelle du territoire. Les moyens de diffusion employés étaient la voie orale et la voie papier (journaux, livres). Les progrès techniques ont été un facteur majeur de l'accroissement de la diffusion de l'information. Elle est distribuée en quantité faramineuse depuis le développement des médias de masse au XIXème et XXème siècle (presse, radio, télévision)

---

<sup>1</sup> Colporteur, huile sur toile, XVII s. Anonyme (école française), conservé au musée du Louvre à Paris.

et cette distribution s'est accélérée depuis trente ans avec le développement du numérique et l'arrivée d'internet.

Les avancées techniques sont à corréliser avec des évolutions sociales. Notamment les lois Ferry de 1881 et 1882 rendant l'école gratuite, laïque et obligatoire, ont contribué à généraliser l'alphabétisation. Le média le plus important de l'époque, la presse papier, a bénéficié de ces progrès sociaux pour se développer davantage. Les français se sont mis à s'informer via des gazettes ou des canards.

Le développement de nouveaux médias et l'arrivée du numérique ont logiquement impacté les pratiques informationnelles des individus. De nouveaux usages se sont développés. D'après une publication de la fondation Jean Jaurès "*Les Français et la fatigue informationnelle. Mutations et tensions dans notre rapport à l'information*" de Guénaëlle Gault et David Medioni sortie le 01/09/2022, plus d'un français sur deux souffre alors de fatigue informationnelle.<sup>2</sup> Ce résultat a été obtenu suite à une enquête par questionnaire détaillé destiné à saisir à la fois la difficulté à trier l'information et le degré ressenti de stress et de fatigue face à son flux.

Les termes de surcharge informationnelle ou d'infobésité sont aussi fréquemment utilisés. Prophète en 1984, Edgar Morin utilise l'expression de "nuage informationnel"<sup>3</sup>.

« *Il est étonnant que l'on puisse déplorer une surabondance d'informations. Et pourtant, l'excès étouffe l'information quand nous sommes soumis au déferlement ininterrompu d'événements sur lesquels on ne peut méditer parce qu'ils sont aussitôt chassés par d'autres événements. Ainsi, au lieu de voir, de percevoir les contours, les arêtes de ce qu'apportent les phénomènes, nous sommes comme aveuglés par un nuage informationnel* ».

Lors de la pandémie de COVID-19, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a dénoncé un phénomène d'infodémie, soit « *une surabondance d'informations, tant en ligne que hors ligne, qui caractérise par des tentatives délibérées de diffuser des informations erronées afin de saper la riposte de santé publique et de promouvoir les objectifs différents de certains groupes ou individus* ». <sup>4</sup>

Sujet plus léger, le 25/07/2023, Clément C. poste sur sa chaîne Youtube une vidéo où une intelligence artificielle génère artificiellement une reprise du générique de Pokémon chanté

---

<sup>2</sup> Gault, G., & Medioni, D. (2022, 1 septembre). Les Français et la fatigue informationnelle. Mutations et tensions dans notre rapport à l'information. *Fondation Jean-Jaurès*. Repéré à <https://www.jean-jaures.org/publication/les-francais-et-la-fatigue-informationnelle-mutations-et-tensions-dans-notre-rapport-a-linformation/>

<sup>3</sup> Edgar Morin, *Pour sortir du XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, 1984.

<sup>4</sup> Organisation mondiale de la Santé. (2020, 23 septembre). Gestion de l'infodémie sur la COVID-19 : Promouvoir des comportements sains et atténuer les effets néfastes de la diffusion d'informations fausses et trompeuses. Repéré à <https://www.who.int/fr/news/item/23-09-2020-managing-the-covid-19-infodemic-promoting-healthy-behaviours-and-mitigating-the-harm-from-misinformation-and-disinformation>

par Johnny Hallyday décédé depuis 6 ans déjà. Le chanteur n'ayant jamais chanté cette reprise. La vidéo compte actuellement presque 750 000 vues.<sup>5</sup>



L'arrivée de l'IA vient bouleverser nos procédés de recherche d'information, de croisement des sources. Les risques de désinformation, mésinformation, fake news, fake science etc... atteignent un paroxysme.

Ce long préambule ne cherche pas à romantiser une perspective alarmiste de notre écosystème informationnel et des conséquences dramatiques en découlant pour les générations à venir et par extension pour la société dans son ensemble.

Le numérique permet des progressions fulgurantes dans de nombreux domaines dont ceux de la santé. La perspective du web comme un bien commun (logiciels libres, communs créatifs, encyclopédie participative, promotion des communs de la connaissance...) ouvre des espoirs de réponse aux enjeux démocratiques et sociaux contemporains. Les algorithmes peuvent être de formidables outils au service de l'humain, comme par exemple le dispositif VioGén<sup>6</sup>, en Espagne, destiné à lutter contre les violences faites aux femmes.<sup>7</sup>

Former la population à l'usage des nouvelles technologies de l'information est d'une importance capitale. Les nouvelles technologies du numérique se basent sur une utilisation simple et intuitive des outils au détriment d'une formation nécessaire sur l'information, ses supports, ses origines, sur sa recherche, son exploitation... Ces nouveaux usages créent de nouvelles pratiques sociales faisant évoluer la citoyenneté.

<sup>5</sup> C., C. (2023, 25 juillet). Générique Pokémon - Johnny Hallyday (AI Cover) - YouTube. Repéré à [https://www.youtube.com/watch?v=lQBH\\_ag4lrg](https://www.youtube.com/watch?v=lQBH_ag4lrg)

<sup>6</sup> Le dispositif présente des limites notamment dans la capacité des individus à remettre en cause l'analyse de l'algorithme ( Dörholt, D. (2023, 11 octobre). *Algorithmes - Vers un monde manipulé* / ARTE. Repéré à <https://www.youtube.com/watch?v=t-Sa-lahpkc>)

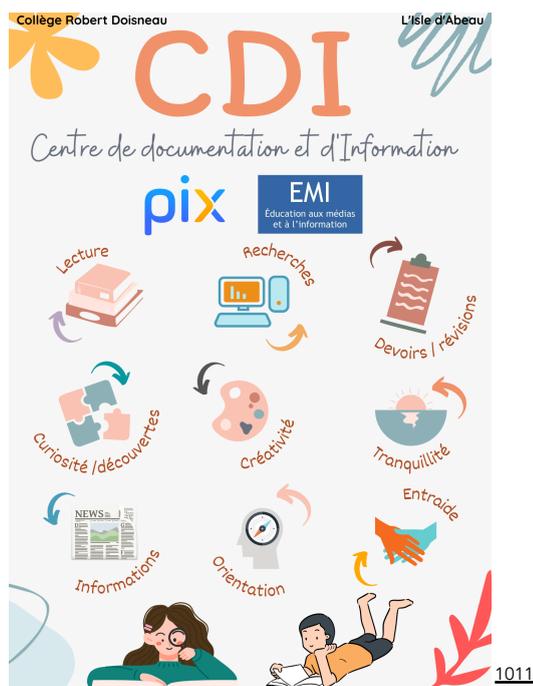
<sup>7</sup> Demon/oang, V. (2023, 16 avril). VioGén, mesure-phare de l'Espagne contre les violences faites aux femmes. rts.ch. [infoSport]. Repéré à <https://www.rts.ch/info/monde/13939642-viogen-mesurephare-de-lespagne-contre-les-violences-fait-es-aux-femmes.html>

Le rôle de l'école de la République est de "former des citoyens libres, éclairés, dotés des mêmes droits et devoirs, et conscients de leur égale appartenance à la société française"<sup>8</sup>. Il apparaît alors cohérent que les citoyens de demain soient en capacité de faire des choix éclairés et libres lorsqu'ils parcourent internet, de faire preuve d'esprit critique dans leurs pratiques informationnelles. L'arrêté du 1er juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation précise le rôle du professeur documentaliste, notamment concernant ce que nous évoquions précédemment<sup>9</sup> :

"Les professeurs documentalistes, enseignants et maîtres d'œuvre de l'acquisition par tous les élèves d'une culture de l'information et des médias" [...]

D1. Maîtriser les connaissances et les compétences propres à l'éducation aux médias et à l'information".

Ainsi, c'est bien dans le Centre de Documentation et d'Information (CDI), où règne le professeur documentaliste, que cet enjeu majeur pour notre société sera (en partie) poursuivi dans le cadre du service public de l'Éducation !



<sup>8</sup> Principe de laïcité à l'École. (n.d.). Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse. Repéré à <https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo32/MENG2323654N>

<sup>9</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000027721614>

<sup>10</sup> <https://doisneau-isere.ent.auvergnerhonealpes.fr/cdi/>

<sup>11</sup> <https://clq-monthety.iimdfree.com/cdi/>

## Éléments de contexte

Après avoir travaillé pour l'association Yes We Camp (YWC) de mars 2020 à novembre 2022, j'ai eu l'opportunité de suivre le DU.

Lors de mon passage salarié à YWC, j'ai exercé différentes missions à différentes échelles de l'association. A l'échelle "structurelle" et nationale en tant qu'assistant de gestion, assistant de direction puis chargé de gestion et d'appui aux subventions et à l'échelle projet sur Marseille à Coco Velten en tant que serveur. Cette variété de poste m'a permis d'appréhender les enjeux "tiers-lieux" de façon macro mais également micro avec une expérience de terrain conséquente liée à la réalisation de "shifts" (au moins 4 heures de service dans une unité de restauration pour tous les salariés, stagiaires et services civiques par mois quelque soit leur rôle dans l'association).

Je peux distinguer deux phases dans mon parcours au sein du DU qui ont évidemment impacté les prismes ou les "lunettes" dont je me suis saisi pendant les sessions auxquelles j'ai participé.

Dans un premier temps, le DU m'a permis de formaliser une prise de recul sur mes anciennes pratiques professionnelles et sur l'écosystème "tiers-lieux" en France.

Une fois cette prise de recul effectuée, le DU aura été un excellent outil de projection vers un futur projet professionnel.

Vous l'aurez compris à la lecture du préambule, je prépare actuellement le CAPES de documentation. Ce concours prépare à exercer en tant que professeur documentaliste. Le DU aura eu un rôle important dans ce choix. Mon ambition, via cet écrit, est d'ouvrir des pistes de réflexion sur les apports du DU dans le quotidien d'un professeur documentaliste et de profiter de ce rendu pour apprendre beaucoup de choses sur ce métier et sur les liens avec les dynamiques tiers-lieux.

Ce dossier peut être consulté en ayant en esprit la problématique suivante : Quels peuvent être les apports de la "dynamique tiers lieux" sur le métier de professeur documentaliste et sur la gestion d'un CDI ?

Par "dynamique tiers lieux", nous inclurons ici tout ce qui peut concerner les espaces communs dont le mouvement tiers lieux sans repartir de Ray Oldenburg<sup>12</sup>.

Dans un premier temps, nous exercerons un zoom sur le métier de professeur documentaliste, sur le CDI et les pistes d'évolution de cet espace d'éducation.

Dans un second temps, nous nous intéresserons aux concepts de tiers-lieux, de design thinking et d'environnement capacitant appliqués au CDI et nous observerons trois retours de terrain documentés.

---

<sup>12</sup> Paquot, T. (2021). Vous avez dit « tiers-lieu » ?. *Esprit*, 18-19.  
<https://doi-org.lama.univ-amu.fr/10.3917/espri.2111.0018>

## I. Le professeur documentaliste dans le Centre de Documentation et d'Information

### a. Histoire du métier et textes officiels en vigueur

Les bibliothèques scolaires n'ont pas toujours eu leur place au sein des établissements publics locaux d'enseignement (EPL). Il n'y a pas toujours eu de clarté sur le rôle de la personne gérant cet espace, le fait que cette personne soit un professeur titulaire d'un certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (CAPES) est également peu ou mal connu, voire inconnu, encore aujourd'hui.

#### Historique

Pour appréhender pleinement le métier de professeur documentaliste et l'espace du CDI, nous allons dresser un court rappel historique du métier à partir de 1958 par souci de simplicité. C'est la date de création du premier Centre Local de Documentation Pédagogique (CLDP) au lycée Janson-de-Sailly. Ce service collégial a pour mission de rassembler et gérer les ressources documentaires, de reproduire et diffuser la documentation, tout en favorisant l'émergence des méthodes audiovisuelles. En 1962, les CLDP deviennent les SD (services de documentation), puis les SDI (services de documentation et d'information) en 1966. Les documentalistes travaillant dans ces services se regroupent en 1972 pour créer une association de type loi 1901. La Fédération des associations de documentalistes bibliothécaires de l'Education nationale (FADBEN) regroupe d'abord au niveau national les initiatives locales pour permettre aux documentalistes de se faire entendre par les institutions. Les SDI deviennent les CDI, centre de documentation et d'information, suite à la circulaire du 27 mars 1973. En 1975, la loi Haby prévoit la mise en place du collège unique. Elle avance la présence d'une bibliothèque dans chaque collège et dans chaque lycée. Le nombre de CDI va augmenter ainsi que le nombre de documentalistes y travaillant. En 1986, une circulaire vient préciser les missions du documentaliste. En 1989, c'est l'aboutissement d'un long travail de la FADBEN visant à faire reconnaître la dimension pédagogique des documentalistes de l'EN. Le CAPES est créé pour devenir professeur documentaliste. La spécificité documentation est reconnue pour ce corps enseignant en 2001.

#### Textes réglementaires

Les principaux textes réglementaires et institutionnels en vigueur auxquels sont soumis les professeurs documentalistes sont les suivants :

- l'arrêté du 1er juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;

- la circulaire n° 2017-051 du 28-3-2017 sur les missions des professeurs documentalistes.

Cette circulaire présente les 3 missions principales de ce corps<sup>13</sup> :

- le professeur documentaliste, enseignant et maître d'œuvre de l'acquisition par tous les élèves d'une culture de l'information et des médias ;
- le professeur documentaliste maître d'œuvre de l'organisation des ressources documentaires de l'établissement et de leur mise à disposition ;
- le professeur documentaliste acteur de l'ouverture de l'établissement sur son environnement éducatif, culturel et professionnel.

Les obligations de service hebdomadaires comprennent trente heures en établissement, et six heures de relations avec l'extérieur (hors établissement). Ce service peut comprendre, avec l'accord de l'intéressé, des heures d'enseignement, décomptées chacune pour la valeur de deux heures parmi les trente heures en établissement.

#### b. Le professeur documentaliste, le CDI et l'EPLE

Le métier de professeur documentaliste est donc à considérer au prisme des trois axes précisés par la circulaire du 28 mars 2017.

#### Professeur

Le professeur documentaliste est tout d'abord un professeur, un enseignant. Il participe à faire acquérir une culture des médias et de l'information aux élèves. Il peut également monter des projets interdisciplinaires dans le cadre de coenseignement. Comme tout personnel éducatif, il vient former le citoyen de demain.

Pour ses séances, le professeur documentaliste fixe des objectifs d'apprentissages précis, construit une séance pédagogique, envisage une progression ainsi qu'une évaluation.

Sur son site Les Trois Couronnes, Pascal Duplessis, professeur documentaliste, formateur à l'INSPE, membre fondateur du Groupe de recherche sur la culture et la didactique de l'information (GRCDI) présente les dix thématiques principales enseignées par les professeurs documentalistes dans le cadre de l'Information-Documentation.<sup>14</sup> Ces

<sup>13</sup> <https://www.education.gouv.fr/bo/17/Hebdo13/MENE1708402C.htm>

<sup>14</sup> Duplessis, P. (2016). L'Information-Documentation en dix tableaux : Ce qui est réellement enseigné par les professeurs documentalistes - Les Trois Couronnes - Didactique de l'Information Documentation - Pascal Duplessis. Repéré à <http://lestroiscouronnes.esmeree.fr/didactique-information/l-information-documentation-en-dix-tableaux.html>

thématiques ont émergé à la suite d'une analyse de 462 fiches de préparation de séances. Le développement de l'approche pédagogique de ce corps enseignant s'est effectué "*bottom up*" via une mutualisation des ressources dans le but de fournir des repères didactiques et un cadre épistémologique d'enseignement aux professeurs documentalistes.

Les dix thématiques enseignées sont les suivantes :

- Centre de ressources
- Document
- Recherche d'information
- Médias de masse
- Evaluation de l'information
- Identité numérique
- Veille
- Moteurs de recherche
- Publication en ligne
- Internet et le web

Le site WikiNotions<sup>15</sup> de l'APDEN<sup>16</sup> (anciennement FADBEN) est un outil collaboratif pour un enseignement en information-documentation, contribuant à l'Education aux médias et à l'information (EMI). La démarche usitée cherche à associer acteurs de terrain et chercheurs pour la définition de notions essentielles et la mutualisation de pistes pédagogiques sur ces mêmes notions.

Le métier est en perpétuelle évolution du fait de la rapidité d'innovation et d'évolution de ces ressources : nouvelles pratiques informationnelles, nouveaux réseaux sociaux, nouvelles applications, nouveaux outils, actualité foisonnante sur ces thématiques...

### Documentaliste

De part sa deuxième mission, le professeur documentaliste est également documentaliste. Il est responsable du CDI et de l'organisation des ressources documentaires. Il mène une veille informationnelle pour l'ensemble de l'EPLE.

### Médiateur

Enfin, il a aussi un rôle de médiateur. Le troisième axe avancé par la circulaire indique qu'il doit veiller à l'ouverture sur l'environnement extérieur de l'établissement notamment à l'ouverture culturelle.

La circulaire du 27 mars 1973 retrace la volonté de généraliser la présence d'un CDI dans tous les établissements scolaires, et d'en faire le "cœur" de l'établissement. Le CDI a désormais une fonction éducative qui prédomine sur la fonction de service d'un service de documentation.

---

<sup>15</sup> <https://wikinotions.apden.org/index.php>

<sup>16</sup> <https://www.apden.org/>

Le CDI est un espace défini par Anne Cordier comme " *le carrefour entre le formel et le non formel*"<sup>17</sup>. Lors des séances pédagogiques, le CDI devient un lieu de formation institutionnel, où le formel règne. Toutefois, il est également une structure pensée pour accueillir une grande diversité d'activités individuelles et/ou collectives. En l'absence d'objectifs et de démarches fixés par l'enseignant, l'élève dispose d'une plus grande latitude pour donner à son activité la teneur et la forme qu'il souhaite (dans les limites des accès autorisés au sein d'un EPLE). Chaque élève peut personnaliser ses usages de l'espace.

### c. Perspectives d'évolution du CDI

Différents rapports sont sortis autour des évolutions potentielles des CDI.

#### Learning Center<sup>18</sup>

En 2009, Suzanne Jouguelet, inspectrice générale des bibliothèques, publie un rapport sur les Learning Center.

Quelquefois appelé Learning commons ou Learning Resources commons, le terme Learning Center s'est développé à propos des bibliothèques des pays anglo-saxons et des pays nordiques à partir des années 90. Ces centres prennent en compte les nouveaux usages, les changements de comportement des étudiants (mobilité, utilisation des ressources en ligne, des réseaux sociaux, travaux de groupe) ainsi que les nouvelles formes d'apprentissage et possibilités offertes par l'environnement numérique.

Ce concept vient proposer des pistes aux bibliothèques considérées comme des espaces rigides inadaptés aux évolutions.

#### Espaces de culture, documentation et Information (ECDI)<sup>19</sup>

Selon une enquête de la Commission européenne parue en 2006, la France arrive en 21ème position sur les 27 pays membres de l'Union européenne en ce qui concerne l'utilisation des ordinateurs en classe. Le député Jean-Michel Fourgous a été chargé d'une mission de réflexion et de propositions pour la promotion des technologies de l'information et de la communication pour l'Education (Tice).

Dans le rapport publié en 2010 apparaît la notion d'Espaces de culture, documentation et Information (ECDI) avec les préconisations suivantes concernant les CDI :

<sup>17</sup> CORDIER, Anne. « Le CDI : un laboratoire à la croisée des mondes ». *Médiadoc*, n°3, octobre 2009, p 6-10.

<sup>18</sup> Lamouroux, M. (2013). Savoirs CDI: Le concept « Learning centre ». Repéré à <https://www.reseau-canope.fr/savoircdi/centre-de-ressources/reflexion/learning-centres-vs-centres-d-e-culture-et-de-connaissances/le-concept-learning-centre.html>

<sup>19</sup> 2010 Mission Fourgous : le rapport sur l'école numérique - Doc pour docs. (2010, 15 février). Repéré à <https://www.docpourdocs.fr/spip.php?breve479>

*"Priorité 8 - Éduquer au numérique pour responsabiliser les élèves et les adultes face aux enjeux de la société numérique*

*Mesure 41 - Développer l'éducation aux médias numériques par la création de kiosques d'accès à la presse numérique dans les centres de documentation et d'information (CDI) en lycée et faire évoluer les CDI (centres de documentation et d'information) des collèges et des lycées vers des ECDI (espaces de culture, de documentation et d'information) avec des accès numériques « ouverts » favorisant les pratiques collaboratives. "*

### Centres de connaissances et de culture (3C).<sup>20</sup>

En mai 2012, le Vademecum "Vers des centres de connaissances et de culture" est partagé dans la circulaire de rentrée et mentionne le terme de Centres de connaissances et de culture (CCC ou 3C).

Le vademecum formule des préconisations pour que les CDI s'insèrent dans la démarche 3C, cette évolution n'est toutefois pas imposée et dépend de la volonté de l'établissement.

Mise en place d'une démarche collective et concertée :

Il est recommandé d'y associer les différents acteurs de l'établissement ainsi que les élèves. La réalisation d'un état des lieux des publics, de leurs attentes et des besoins est mise en avant. Enfin, le texte rappelle l'intérêt de s'appuyer sur la collectivité territoriale qui prendra en compte les données architecturales, techniques et financières. De tenir compte des exigences institutionnelles : projet d'établissement, référentiels, socle commun de connaissances... et des instances existantes au sein de l'EPL tel que le conseil pédagogique, le conseil d'administration (CA), le conseil de la vie lycéenne (CVL)...

Mettre les espaces et les temps au service de chacun des élèves :

L'espace, central, qui intègre la salle de permanence, doit être accueillant, convivial et propice aux apprentissages et à la formation de chacun. Il favorise l'animation et la communication et les relations humaines. Il doit être aménagé pour permettre le travail en classe entière, en groupes restreints ou individuels et adapté aux différents usages des utilisateurs : lecture, recherche documentaire, travail personnel, détente.

Le temps scolaire doit être repensé dans son organisation et son utilisation pour favoriser les apprentissages et les usages à la carte. Les emplois du temps doivent être reconsidérés pour permettre l'interdisciplinarité, ainsi que des pédagogies innovantes et différenciées faisant intervenir les professeurs de disciplines, le professeur documentaliste, le conseiller principal d'éducation (CPE), le conseiller d'orientation-psychologue (aujourd'hui PsyEN)... mais aussi des partenaires extérieurs à l'établissement (médiathèques, MJC, MPT, musées...). L'amplitude des heures d'ouverture doit être augmentée de façon à pouvoir accueillir le plus d'utilisateurs possibles dont les internes.

---

<sup>20</sup> [https://espacedocweb.enseigne.ac-lyon.fr/spip/IMG/pdf/Vademecum\\_CCC\\_points\\_essentiels.pdf](https://espacedocweb.enseigne.ac-lyon.fr/spip/IMG/pdf/Vademecum_CCC_points_essentiels.pdf)

### Diversifier et de personnaliser les ressources et les services :

Les ressources prenant largement en compte l'évolution du numérique, doivent être de qualité, diversifiées, facilement accessibles (par l'ENT) pour un usage collectif ou individuel. Elles doivent être mises au service de meilleures conditions d'apprentissage : parcours de formation individualisés, autoformation, enseignements d'exploration, projets interdisciplinaires. Les démarches pédagogiques doivent favoriser l'autonomie de l'élève, une utilisation raisonnée du numérique, donner du sens à ses apprentissages en établissant des liens entre les connaissances, assurer leur réussite scolaire et professionnelle (travail sur l'orientation).

### Former des citoyens :

Un tel espace qui fait se croiser différentes populations : enseignants, élèves, CPE, PsyEN, personnel de direction et administratif, assistants d'éducation et éventuellement partenaires extérieurs, familles, ne peut exister sans règles de fonctionnement. Le 3C doit responsabiliser les élèves, en faire des citoyens les plus autonomes et les plus actifs possibles.

Un 3C doit permettre de travailler autrement dans un espace repensé, avec des emplois du temps totalement reconsidérés, avec des outils numériques utilisés de façon raisonnée, afin de favoriser l'acquisition de l'autonomie, de méthodes de travail personnalisées pour la réussite de chacun, le tout dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

### bibliO-lab<sup>21</sup>

Pascal Charvet, inspecteur général de l'Éducation nationale, publie le rapport Charvet en 2019. Le rapport propose d'implanter des antennes des Centres d'Information à l'Orientation dans des établissements « têtes de réseau » (obligatoirement des lycées) où seraient affectées des « petites » équipes de PsyEN.

Une proposition est formulée : la transformation des Centres de Documentation et d'Information en « bibliO-lab ».

La proposition est contestée par le corps d'enseignement. Si les CDI contiennent déjà des ressources pour l'orientation et l'insertion professionnelle, leur place dans les établissements et le rôle des professeurs documentalistes sont bien plus larges, tant sur le plan pédagogique que sur le plan culturel.

Suite à un court zoom sur le métier de professeur documentaliste et le CDI, en observant les différents rapports publiés sur les 15 dernières années, nous ne pouvons que constater que certaines perspectives d'évolution sont très proches de certaines approches tiers lieux notamment concernant le vademecum "Vers des Centres de Connaissances et de Culture" - les 3C.

---

<sup>21</sup> <https://enseignants.se-unsa.org/Rapport-Charvet-Quel-role-pour-les-referents-orientation-dans-les>

## II. Quel intérêt de la "Dynamique tiers lieux" pour le professeur documentaliste, le CDI et les élèves ?

- a. Le CDI "apprenant", un tiers-lieux ou davantage un espace capacitant ?

### Le CDI troisième lieu ?

En 2018, Mathilde Servet traite des *third place libraries* ou « bibliothèques troisième lieu », des équipements à forte vocation sociale qui, au-delà de leur fonction documentaire, se déclinent comme des lieux de vie communautaires et culturels.<sup>22</sup>

En 2009, pour son mémoire de l'ENSSIB, Mathilde Servet s'intéresse à la notion de tiers-lieu appliqué aux bibliothèques.<sup>23</sup>

D'après elle, les caractéristiques de la "bibliothèque troisième lieu" sont les suivantes :

- un ancrage physique fort en réponse aux phénomènes de dématérialisation des supports et de création des bibliothèques numériques, l'idée est de rompre avec l'imaginaire des bibliothèques comme " *temple du savoir* " ;
- une vocation sociale affirmée où le lieu propose à ses usagers des formes de « vivre ensemble » multiples, un cadre convivial propice au bien-être ;
- une nouvelle approche culturelle, ne se faisant pas prescriptrice de savoir, " *la bibliothèque troisième lieu rompt avec une vision élitiste de la culture en célébrant les dissonances culturelles, le voisinage de contenus, la diversité des supports culturels. Elle s'adresse à un usager « omnivore » et lui propose une offre riche et variée, sans hiérarchisation marquée.* "

Dans notre cas, le CDI est une bibliothèque scolaire qui remplit différentes fonctions au service d'un établissement scolaire, de son équipe et de ses élèves. Le règlement intérieur d'un EPLE s'applique au sein du CDI qui dispose parfois de sa charte spécifique aux différents usages de l'espace.

Les éléments développés par Mathilde Servet dans son analyse sont propres aux bibliothèques classiques. Selon les établissements, le CDI ne porte pas l'image de " *temple du savoir* ", il est situé dans un cadre scolaire, il peut se faire prescripteur de savoir etc... Toutefois, il est intéressant de considérer les trois caractéristiques de la "bibliothèque troisième lieu" au prisme d'un CDI.

---

<sup>22</sup> Servet, M. (2018). Les bibliothèques, des troisièmes lieux culturels à forte valeur humaine ajoutée. *L'Observatoire*, 52, 71-74. <https://doi-org.lama.univ-amu.fr/10.3917/lobs.052.0071>

<sup>23</sup> Mathilde SERVET, « Les bibliothèques troisième lieu : une nouvelle génération d'établissements culturels », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2010, n° 4, p. 57-63.  
En ligne : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-04-0057-001> ISSN 1292-8399.

Peut-être que le CDI est déjà par nature une bibliothèque scolaire troisième lieu de part :

- son ancrage physique fort au sein d'un EPLE, pensé comme le "cœur de l'établissement", mettant en avant des ressources physiques face au "tout numérique" et un usage fort des écrans des élèves ;
- une vocation sociale affirmée où le lieu propose aux élèves un espace de lecture, de travail, de repos, de sécurité, d'échange, d'accueil etc...
- une nouvelle approche culturelle via une politique d'acquisition par et pour les élèves notamment en littérature jeunesse.

### De l'incompatibilité du tiers lieu dans un établissement scolaire ?

En 2017, Hélène Mulot publie sur le site doc pour docs la retranscription d'un entretien avec Antoine Burret, docteur en sociologie qui a soutenu la thèse "*Etude de la configuration en tiers-lieu. La repolitisation par le service*".<sup>24</sup> Son travail consiste à concevoir le tiers-lieu en tant qu'objet conceptuel identifiable. La discussion porte sur les concepts de tiers-lieu et de troisième lieu, de leur place dans les établissements scolaires et dans les pratiques des professeurs documentalistes.

Il définit le tiers-lieu comme « *une configuration sociale où la rencontre entre des entités individuées engage intentionnellement à la conception d'une représentation commune* ».

Selon lui, le tiers-lieu dépasse la simple réunion. Les personnes s'engagent dans un travail de conception en commun. Le regroupement de personnes n'ayant pas de relation unitaire ni de lien de subordination débouche sur des supports communs : écrits, œuvres, services, codes par exemple, et se caractérise avec des espaces de coworking, des fablabs ou des hackerspaces. D'après la conception des tiers-lieux d'Antoine Burret, les entités ne sont pas liées au préalable. Il n'existe pas de contrat formel entre les individus physiques ou moraux comme par exemple un contrat salarié. Certains peuvent être liés en amont, mais l'enjeu est qu'il n'y ait pas de cadre autoritaire.

Antoine Burret avance que les établissements scolaires ne peuvent clairement pas être des tiers-lieux et cela pour trois raisons :

- Les interactions entre les acteurs sont de l'ordre de la subordination. Les élèves sont subordonnés au personnel éducatif et aux adultes de d'un établissement. Selon Burret, les enseignants sont également subordonnés à l'administration encadrante.
- Les règles inscrites et énoncées au préalable opérant au sein des établissements scolaires ne peuvent pas être dépassées sous peine de sanctions.

---

<sup>24</sup> Mulot, H. (n.d.). Des tiers-lieux au CDI : effet de mode ou représentations communes ?. Entretien avec Antoine Burret - Doc pour docs. Repéré à <https://www.docpourdocs.fr/spip.php?article602>

- La conception de la représentation commune provient d'une obligation extérieure. Un établissement scolaire ne relève pas de l'activité de chacun ni de leur responsabilité, mais est contraint de manière unilatérale par une entité extérieure, ici les institutions d'État.

Selon lui, pour qu'il y ait tiers-lieux il faut que des singularités hétérogènes puissent se rencontrer et ce n'est pas possible dans un EPLE qui a un accès restreint. Toutefois, il met en avant la possibilité que sur certains temps dédiés, les situations de rencontre propres au tiers-lieux se tiennent dans des écoles.

Cet entretien vient nuancer la perception d'un CDI troisième lieu et ouvre la possibilité d'introduire des moments particuliers où les singularités du tiers-lieux pourraient éclore.

L'échange se clôture avec une question sur la configuration et le design d'un lieu. Plusieurs professeurs documentalistes développent des temps de performance, des temps éphémères, des événements ponctuels permettant l'expression de la créativité et de la responsabilité des élèves. Leurs intentions pour le CDI est que le lieu permette l'accès aux savoirs et à la culture, la convivialité, le bien être mais aussi l'expression de soi. Antoine Burret y répond en recommandant l'expérimentation et la documentation de celle-ci à destination des pairs.

Il donne un autre entretien datant de 2021 sur le blog d'EPALE - Plateforme électronique pour l'éducation et la formation des adultes en Europe. EPALE est financée par la Commission européenne, elle se caractérise comme une communauté multilingue à adhésion ouverte destinée aux enseignants, formateurs, chercheurs, universitaires, décideurs et à tous les autres professionnels de la formation des adultes en Europe.

Antoine Burret utilise alors le terme de "*tiers-lieux apprenants*<sup>25</sup>" comme certains espaces de rencontres aménagés au sein des établissements scolaires et qu'on appelle notamment des fab labs.

*"Il s'agit de lieux physiques dans les enceintes scolaires qui bénéficient de ressources techniques, juridiques et de personnes. Leurs ambitions sont multiples : permettre aux élèves et au corps enseignant d'expérimenter de nouvelles pratiques, mobiliser des compétences pluridisciplinaires, s'ouvrir aux autres, construire des savoirs civiques, apprendre à fabriquer des objets."*

### Le professeur documentaliste un design thinker en puissance

Selon Antoine Burret, d'après son entretien de 2017 sur le site doc pour docs, il est possible que sur certains moments, les situations de rencontre propres au tiers-lieux se

---

<sup>25</sup> Formation, Agence Erasmus +. France Education. *Antoine Burret, sociologue sur les tiers-lieux, parle à la communauté EPALE de leur rôle dans la société!* 9 Dec. 2021, <https://epale.ec.europa.eu/fr/blog/antoine-burret-sociologue-sur-les-tiers-lieux-parle-la-communaute-epale-de-leur-role-dans-la>.

tiennent dans des écoles lorsque l'on envisage le tiers-lieu comme une situation de rencontre particulière.

Cette question clôturant l'entretien nous amène alors à nous concentrer sur l'approche de Design Thinking du professeur documentaliste. Effectivement, par essence, un CDI se distingue d'un tiers lieu. Toutefois, il peut être l'espace de l'EPL propice aux situations de rencontre propres au tiers-lieux.

L'ouvrage *"Innover dans l'école par le design"* publié en 2017 propose de faire évoluer les pratiques pédagogiques en utilisant le design comme levier et processus d'innovation.<sup>26</sup>

Le design thinking est une méthode pour conduire des projets innovants, centrée sur l'utilisateur, qui accorde une place centrale à la construction et au test de prototypes, et qui nécessite une organisation propice à l'expérimentation et à la créativité. Le schéma classique d'application est le suivant : observer, définir le besoin, rechercher des idées, prototyper et tester.<sup>27</sup>

Le professeur documentaliste peut être considéré comme un design thinker<sup>28</sup> pour plusieurs raisons notamment parce qu'il est le concepteur du lieu (lien pédagogie-espace) par le mobilier et la posture utilisée, parce qu'il consulte les usagers dans le cadre de la politique documentaire et la politique d'acquisition, parce qu'il porte des projets avec des enseignants, la direction, la vie scolaire, les élèves et parce qu'il procède par itération (séance, niveau, collègues). Le CDI est le lieu dédié au numérique, il permet un changement d'accès à la culture, il propose plusieurs espaces permettant la gestion de l'hétérogénéité et parce que le CDI est un lieu qui appartient aux usagers qui choisissent d'y venir.

Véronique Gardair, professeure-documentaliste et référente culture au lycée Jacques-Ruffié à Limoux dans l'Aude, formatrice dans l'académie de Montpellier avance que *"le professeur-documentaliste, puisqu'il intègre dans ses missions une démarche usagers et invite dans sa pédagogie à un décloisonnement et une collaboration, expérimente intuitivement la démarche empathique et collective du design thinking."*

Dans son entretien *"Le design thinking pour réinventer le CDI"* disponible sur le site du réseau Canopé, elle liste les apports du design thinking au métier de documentaliste.<sup>29</sup>

---

<sup>26</sup> Pene, S. et alii, *Innover dans l'école par le design*, Réseau canopé, Cité du Design, 2017.

<sup>27</sup> Brun, D., Viseux, S., & Jan, C. (2018, 27 novembre). Deux exemples innovants d'évolution des espaces CDI - Documentation. Repéré à <https://documentation.ac-versailles.fr/spip.php?article433>

<sup>28</sup> <https://view.genial.ly/5a9d44272392c66642a88959/interactive-content-le-prof-doc-un-design-thinker-traam-documentation>

<sup>29</sup> Le design thinking pour réinventer le CDI - Apprendre autrement. (2020). *Réseau Canopé*. Repéré à <https://www.reseau-canope.fr/nouveaux-programmes/magazine/apprendre-autrement/le-design-thinking-pour-reinventer-le-cdi.html>

Elle invite notamment les professionnels à "*apprendre à confier les clés du CDI et à déléguer*". Cela passe par interroger l'usager, l'inviter à proposer, l'accompagner à concevoir, l'aider à trier les idées réalisables et définir avec lui le rôle de chaque idée.

Elle conseille également d'"*oser et sortir de sa zone de confort*". Selon elle, les missions des professeurs documentalistes ne servent qu'à poser un cadre une fois que les usagers (les élèves) ont pu librement imaginer et rêver leur CDI idéal. Le documentaliste aide les élèves à trier les solutions. Toutefois, il reste en retrait et discret pendant les étapes de recherche d'idées. Il est responsable de l'animation des séances de créativité et de ses règles, mais encourage à la fantaisie et à l'imagination dans les projets de conception et évite censure et critique. « Tout le monde est sachant » puisque l'utilisateur connaît son usage du lieu, source de son expertise. Véronique Gardair déplore que la délégation et l'autonomie des utilisateurs soient peu expérimentées en milieu scolaire au détriment d'une démarche de contrôle.

Elle invite les enseignants à s'ouvrir à la "*sérendipité de la démarche*". Faire des découvertes à partir de circonstances imprévues, saisir des opportunités qui viennent, savoir parcourir des voies imprévues mais légitimes puisque nées de l'usage.

Néanmoins lucide, elle considère que la principale limite de la démarche est le passage du désirable au faisable. Les résultats tangibles mettent du temps à se concrétiser et parfois les élèves ont quitté l'établissement. Selon elle, il est très important de cibler un problème vécu au CDI sans avoir l'ambition de réagencer la totalité des espaces. "*Rester modeste dans le projet en garantit la réussite en un temps court*".

Le *design thinking* est une approche où la créativité émerge de l'intelligence collective et permet d'ouvrir de nouvelles perspectives, d'aborder les problèmes d'une façon renouvelée et de concevoir des réponses originales aux problèmes posés. De ce fait, on peut supposer que mettre en œuvre une approche de design thinking au CDI pourrait déboucher à des moments ou des configurations où les tiers lieux éclosent ou bien même vers un CDI tiers-lieu apprenant ?

### Vers un CDI "apprenant" ?

Marion Carbillet développe cette notion dans un article sur Doc pour Docs écrit en 2018, actualisé en 2021<sup>30</sup>.

Elle rappelle que les CDI font partie des seuls espaces des établissements du secondaire où les élèves font le choix de venir. Ils peuvent également décider de ce qu'ils souhaitent apprendre, voire de comment ils souhaitent l'apprendre. Ces deux caractéristiques font que c'est au CDI que l'on trouve le plus de situations d'apprentissage autodéterminé. Cette configuration permet de développer chez les élèves la curiosité et le désir d'apprendre dans des situations, des lieux et sur des sujets variés.

---

<sup>30</sup> Carbillet, M. (n.d.). Un CDI « apprenant » ? - Doc pour docs. *Doc pour Docs*. Repéré à <https://www.docpourdocs.fr/spip.php?article627>

Les CDI sont également des lieux où les élèves peuvent apprendre ensemble. Pour développer le goût d'apprendre et multiplier les situations d'apprentissage, le professeur documentaliste "*enrichit*" le lieu. Un CDI enrichi cherche à provoquer des situations d'apprentissage non programmées, imprévues, fonctions de la situation entre un groupe d'élèves ou d'individus fréquentant le lieu. Les objets peuvent être détournés ou réappropriés d'une façon non prévue.

L'espace enrichi propose aux élèves qui le fréquentent de développer des capacités nouvelles, c'est pourquoi Marion Carbillet qualifie cet espace de "*CDI capacitant*". Les temps d'accueil sont plus riches, plus denses. Les élèves y développent le goût d'apprendre, notamment par le contact avec les camarades mais aussi en découvrant des objets d'apprentissages multiples et variés.

La notion d'environnement capacitant<sup>31</sup> provient du cadre conceptuel de l'approche par capacités de l'économiste Amartya Sen<sup>32</sup>. Les capacités sont du côté du savoir-faire et des compétences d'un individu, tandis que les capabilités se placent dans une logique du pouvoir être et du pouvoir faire.

Pierre Falzon est un ergonomiste qui s'intéresse aux questions de santé et de bien-être, principalement dans le monde du travail. Il définit l'environnement capacitant comme "*un environnement qui permet aux personnes de développer de nouvelles connaissances et compétences, d'élargir leurs possibilités d'action, leur degré de contrôle sur leur tâche et sur la manière dont ils la réalisent, c'est-à-dire leur autonomie.*"<sup>33</sup>

L'environnement est constitué de l'espace physique et son agencement, mais aussi des ressources (objets, supports d'information, médiation humaine) et de l'organisation de cet environnement (gestion du temps, des responsabilités).

Falzon distingue trois points de vue sur la notion d'environnement capacitant :

- Un point de vue préventif : un environnement non délétère pour l'individu préserve les capacités futures d'action.
- Un point de vue universel : prend en compte les différences interindividuelles et favorise l'intégration et l'inclusion.
- Un point de vue développemental : c'est l'environnement qui permet le développement de nouvelles compétences et de nouveaux savoirs, et l'élargissement des possibilités d'action et du degré de contrôle sur la tâche et sur l'activité. Il favorise l'autonomie et contribue au développement cognitif des

---

<sup>31</sup> Un environnement capacitant. (2017, 30 janvier). *RemixonsDoc*. Repéré à <https://remixonsdoc.wordpress.com/reinventer-les-espaces/>

<sup>32</sup> Grosjean, P. (2000) «La pensée d'Amartya Sen sur le développement». *Revue Quart Monde*, N°176 – Le droit de participer Année 2000 *Revue Quart Monde document*.

<sup>33</sup> Falzon P., Mollo V. (2009), "Pour une ergonomie constructive : les conditions d'un travail capacitant", Laboreal.

individus et des collectifs. Ce point de vue est particulièrement intéressant au prisme du CDI et du rôle du professeur documentaliste.

Un environnement capacitant serait un *"environnement favorable au pouvoir d'agir des individus"*<sup>34</sup> selon Solveig Fernagu-Oudet,

Cette approche invite à penser l'environnement en termes de ressources utiles, de possibilités données mais également de réfléchir aux moyens offerts aux individus afin qu'ils mobilisent leurs capacités pour exploiter cet environnement.

Plutôt que la compétence visée, le concepteur d'espace se place du côté du désir, de l'envie, ce qui peut traduire dans le champ des sciences de l'éducation par la motivation mais également de la possibilité de se mettre en acte. Un environnement capacitant doit susciter l'envie d'apprendre, donner la possibilité d'exercer ses compétences et d'en acquérir de nouvelles.

Les leviers du professeur documentaliste avancés par Marion Carbillet dans son article pour enrichir le CDI et en faire un espace capacitant sont les suivants :

- *"sélectionner des ouvrages et des revues très variés en termes de lecture. Il peut décider de répartir ses ouvrages dans tout le lieu, disposés à plat et de façon thématique pour inciter les élèves à les lire ;*
- *proposer des jeux en ligne éducatifs (programmation, sensibilisation à l'environnement, etc.) ;*
- *mettre à disposition des puzzles, des casse-têtes et des jeux de société pédagogiques qui permettent de développer le langage, la coopération ;*
- *acquérir un robot à programmer, une tablette, qui donneront l'occasion aux élèves qui ne n'ont jamais manipulé de le faire ;*
- *proposer des espaces d'expression, au mur, aux fenêtres ou sur des armoires par exemple ;*
- *proposer du mobilier favorisant le regroupement comme des tables hautes sans siège ou du mobilier, léger et modulable, à roulettes, qui permettra aux élèves de le disposer comme ils le désirent, en fonction de leurs besoins ;*
- *proposer aux élèves un espace qui ne les contraigne pas physiquement en les laissant choisir s'ils désirent s'asseoir ou s'allonger, en leur proposant des casques antibruit pour qu'ils s'isolent phoniquement et des objets antistress pour gérer leurs agitation."*

Un CDI capacitant ne cherche pas à se centrer exclusivement sur la lecture. Il vise à attirer des publics qui ne sont pas habitués aux lieux de culture. Le CDI peut accueillir un pièce de théâtre, un spectacle de danse, un projet makerspace.

Pour que se développe le plaisir, la motivation et la capacité à apprendre en toutes situations, les élèves ne doivent pas connaître uniquement des situations d'apprentissage libre.

---

<sup>34</sup> Fernagu Oudet, S. (2012) « Concevoir des environnements de travail capacitants : l'exemple d'un réseau réciproque d'échanges des savoirs », Formation emploi, 119

Les situations d'apprentissage doivent être variées, trois grands types de situations d'apprentissage peuvent être vécues au CDI. Ce sont ces trois situations qui vont mener Marion Cabrillet à caractériser le CDI apprenant comme un dispositif à trois facettes :

- un dispositif pédagogique de séances programmées ;
- un lieu qui accueille les projets à initiative des élèves, les clubs ;
- un espace "enrichi" ou "capacitant" dans lequel les élèves peuvent vivre des expériences de vie stimulantes par le contact avec un univers culturellement et socialement riche.

### Un dispositif pédagogique de séances programmées

Qui passe par les cours du professeur documentaliste en Information Documentation dans le cadre de l'EMI, ils n'impliquent pas forcément la mise en place d'une situation d'enseignement magistral : les élèves peuvent travailler en projets, en exploration, en débats...

### Un lieu qui accueille les projets à initiative des élèves, les clubs

Les élèves peuvent travailler au CDI sur des projets qu'ils ont eux-mêmes conçus, notamment dans le cadre de clubs mais aussi de projets parfois éphémères sur quelques semaines : mise en place d'expositions par exemple.

Dans ce cadre, le professeur documentaliste n'étant pas nécessairement à l'origine de l'idée, il n'a pas toujours fixé les objectifs par avance. Il va saisir des occasions d'enseignement « à la volée » par exemple pour outiller les élèves sur la manipulation d'un logiciel ou leur enseigner les licences libres... Son rôle consiste aussi à soutenir la persévérance des élèves pour que le projet aboutisse malgré les difficultés et le temps long.

### Un espace "enrichi" ou "capacitant" dans lequel les élèves peuvent vivre des expériences de vie stimulantes par le contact avec un univers culturellement et socialement riche

*"Grâce à cette « troisième marche », la mise en place d'un « CDI enrichi » qui multiplie les situations d'apprentissages autodirigés, les CDI peuvent devenir véritablement apprenants. Cette troisième facette ne nie en rien les deux premières, elle les complète, et s'articule avec elles et donne la possibilité aux élèves, notamment ceux dont les milieux familiaux n'offrent pas une grande ouverture culturelle, de développer des compétences et des connaissances qui les enrichiront de façon durable."*

Pour évaluer le dispositif mis en place, et interroger sa pratique, Marion Carbillet invite le professeur documentaliste à se poser des questions précises :

#### Sur l'aménagement du lieu :

- Le lieu donne-t-il envie d'apprendre ?

- Le lieu permet-il de se sentir bien ?
- Le lieu permet-il les émotions et les sentiments ?
- Le lieu permet-il les apprentissages autodirigés ?
- Le lieu permet-il les relations sociales ?
- Le lieu permet-il les apprentissages fortuits ?

Sur les compétences développées par les élèves, en fonction des attendus du socle commun :

- Organisation du travail (D2)
- Coopération et démarche de réalisation de projet (D2)
- Outils numériques pour échanger et communiquer (D2)
- Expression de la sensibilité et des opinions, respect des autres (D3)
- Réflexion et discernement (D3)
- Responsabilité, sens de l'engagement et de l'initiative (D3)

Sur sa pratique professionnelle :

- Quel est mon rôle dans le soutien à l'autodirection des apprentissages ?
- Quel est mon rôle dans la mise en place d'apprentissages fortuits ?
- Quel est mon rôle dans l'accueil des émotions et le développement de la connaissance de soi ?
- Quel est mon rôle dans le soutien à l'activité cognitive des élèves ?
- Quel est mon rôle dans le développement des relations entre élèves ?

b. Pistes opérationnelles pour tendre vers un CDI apprenant

Pour enrichir le CDI et mettre en place un CDI apprenant, nous allons en parcourir trois retours d'expérience. Ces expérimentations ne cherchaient pas intentionnellement à tendre vers un CDI apprenant. Chacune a ses spécificités : une transformation vers un 3C, la création d'un fablab et une expérience de CDI-remix; l'une en lycée professionnel, l'autre en lycée général et technologique et la dernière en collège.

Toutefois, elles sont toutes trois reliées par une volonté de modifier l'espace physique du CDI en ayant une inspiration des "dynamiques tiers lieux" que ce soit via le 3C, le fablab ou le CDI-remix, inspiré des Biblio-remix qui s'ancrent dans l'approche de la bibliothèque troisième lieu.

Il n'apparaît pas pertinent de les comparer tant les projets et les publics diffèrent. Toutefois, la documentation de ces projets permet de s'en inspirer, d'apprendre des écueils et de percevoir les enjeux pédagogiques et éducatifs dégagés.

## Une transformation du CDI en 3C

### Quel est le projet ?

Florence Péri dont, proviseure au Lycée professionnel Eugène Freyssinet à Verdun et Vanessa Puiseux, chargée de mission à la DANE de l'académie de Nancy-Metz, délivrent un retour d'expérience sur cette évolution. <sup>35</sup>



Depuis 2017, l'équipe enseignante du lycée a réfléchi à l'utilisation de l'ancien CDI et des espaces cloisonnés environnants, salles informatique et de permanence. Le constat a été fait que les élèves n'utilisaient plus ces espaces. Une volonté de réappropriation des lieux a donc vu le jour.

### Quelle mise en place ?

La création du 3C avait comme enjeu de mettre en place un lieu ouvert et disponible aux élèves et à l'ensemble du personnel éducatif.

Un questionnaire a été transmis aux élèves pour avoir leur avis sur ce qu'ils aimeraient trouver dans un CDI.

La réflexion sur la mise en œuvre du 3C s'est faite par un groupe de travail ouvert aux personnels (professeur documentaliste, enseignants, Conseiller Principal d'Éducation, assistants d'éducation, gestionnaire, équipe de direction). Puis, plusieurs réunions ont permis de présenter le projet aux différentes équipes et d'y associer les élèves.

---

<sup>35</sup> Péri dont, F., & Puiseux, V. (2020, 10 février). La transformation du CDI en 3C. *Archiclasse*.  
Repéré à <https://archiclasse.education.fr/La-transformation-du-CDI-en-3C>

Dans un premier temps, ce sont les élèves du Bac pro Technicien d'études du bâtiment option études et économie (TB2E) qui ont proposé une première série de plans. Les travaux ont débuté en novembre 2017 par la suppression des murs existants et l'évacuation des déchets par les élèves du CAP maçon avant sa suppression. Puis les élèves du CAP peinture revêtement ont œuvré une première fois pour le ragréage du sol. Ce sont ensuite les agents qui ont posé pour les câblages électrique et informatique ainsi que tous les luminaires. Enfin, les finitions ont été effectuées par les élèves du CAP peinture-revêtement dans le cadre de leur formation : travaux de peinture, pose du revêtement et du plafond.

### Quelles sources d'inspiration ?

Ce projet poursuit les indications du vademecum sur les 3C de 2012.

### Quelles limites de l'expérimentation (ou de sa documentation) ? Quel lien avec le "CDI apprenant" ?

Les rédactrices de l'article déplorent qu'*"Il est nécessaire que les personnels changent de posture dans le 3C : ce n'est plus un CDI ou une salle informatique. C'est une des difficultés rencontrées à ce jour."*

Nous pouvons noter que l'article est rédigé 6 mois après l'ouverture du 3C ce qui implique un manque de recul sur les impacts et les limites de ce nouvel espace.

L'article a été rédigé par une proviseure et une chargée de mission et non par un professeur documentaliste ce qui au vu de notre approche est regrettable. Il aurait été intéressant d'avoir le retour d'un professeur utilisateur de cet outil.

Ce projet cherche avant tout à créer un lieu de travail, de convivialité, de partage et de projets ; à décroquer l'espace pour que les élèves puissent se déplacer en fonction de leur intérêt ou de leur activité. Pour y parvenir, l'organisation du lieu et la mobilité du mobilier ont été pensées particulièrement. L'espace central ouvert peut être investi par l'ensemble de la communauté pour des activités telles que du tutorat prof-élève, des travaux entre élèves ou des activités de détente et de lecture pour les internes par exemple. Le mobilier a été choisi pour son caractère modulable et flexible : bibliothèques mobiles, chaises empilables, tables modulables qui rassemblées permettent de multiples agencements, tables avec séparations pour s'isoler et sièges pour se détendre.

Afin de pouvoir délimiter les différents espaces, des rideaux acoustiques mobiles ont été installés. Plusieurs espaces se côtoient donc animés à la fois par le professeur documentaliste et les assistants d'éducation, ou peuvent être investis par les enseignants et les élèves : espace informatique, de documentation, de lecture, de présentation, d'exposition ou encore espace de création.

Le CDI est davantage présenté comme un lieu ouvert et convivial que comme un outil pédagogique et éducatif.

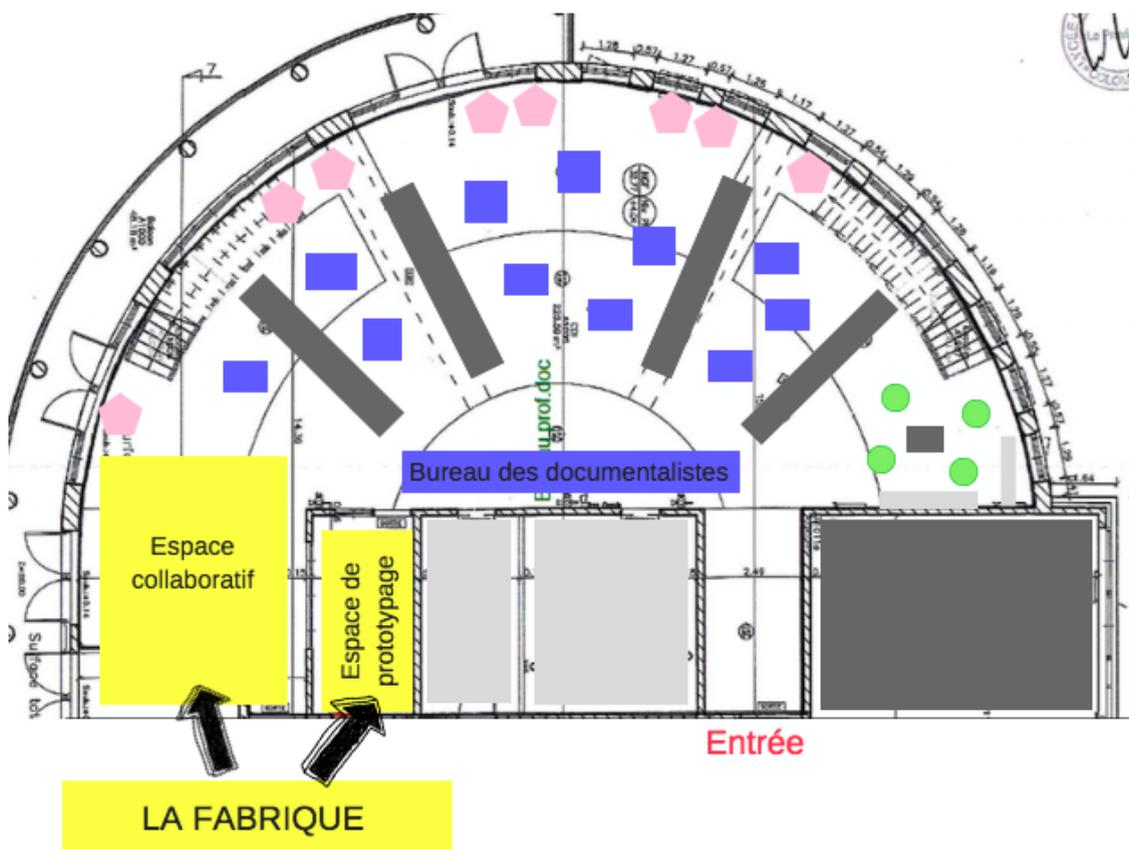
## Un espace de type Fab Lab au CDI

### Quel est le projet ?

Les professeurs porteurs du projet sont Mme Caroline JAN professeure documentaliste et M. Turlan professeur de SVT<sup>36</sup>. Cette expérimentation a eu lieu au lycée général et technologique Guy de Maupassant à Colombes.

Ce projet est né d'une co-réflexion de plusieurs mois avec un professeur de discipline et d'une volonté commune de favoriser l'expérimentation et la collaboration dans les apprentissages des élèves. Il s'agissait de développer la culture Maker en encourageant l'apprentissage informel, social et coopératif autour de projets. Ce lieu dédié à la création numérique met à disposition des enseignants et des élèves du matériel audiovisuel et des machines-outils à commande numérique.

L'espace choisi pour la Fabrique est situé dans le fond du CDI.



<sup>36</sup> Jan, C. (2018, 21 novembre). Un espace de type Fab Lab au CDI - Documentation. Repéré à <https://documentation.ac-versailles.fr/spip.php?article401>

La Fabrique possède deux espaces dédiés : un espace collaboratif pour favoriser le travail de groupe, l'échange et le partage et un espace de prototypage pour accueillir les machines-outils, stocker le matériel audiovisuel et informatique.



L'espace collaboratif se veut polyvalent, flexible, modulable et évolutif pour que les élèves et les professeurs puissent agir différemment selon les situations pédagogiques (travail en petits groupes, binômes, enregistrement audio, vidéo, etc.). Cet espace a été aménagé avec du mobilier existant (tables, chaises, tableau triptyque inutilisés de l'établissement), du mobilier fabriqué par les OP (établissement de travail, module de rangement à roulettes). Sa capacité d'accueil est de 15 personnes.



L'espace de prototypage met à disposition des machines à commande numérique dont une imprimante 3D et une découpeuse vinyle, du matériel audiovisuel, et du petit matériel utile

à la création et à la réflexion (post-it, crayons de couleur, papier, paire de ciseaux, etc.). Il a donc été nécessaire de réaliser des travaux d'aménagement et notamment en termes d'équipement électrique en ajoutant 5 prises de courant supplémentaires. Cet espace cloisonné permet d'isoler le bruit des machines du reste du CDI.



### Quelle mise en place ?

Planification du projet de 2016 à 2019

Année scolaire 2016-2017 : Formalisation du projet et vote du budget au CA

Année scolaire 2017-2018 : Travaux d'aménagement pour accueillir la salle de prototypage de La Fabrique et réfection du sol. Aménagement des espaces avec le mobilier existant.

Année scolaire 2018-2019 : Poursuite des travaux d'aménagement

### Quelles sources d'inspiration ?

La Fabrique est un espace de création numérique inspiré des tiers-lieux de type Fab Lab. Il est implanté au CDI depuis novembre 2017. Chaque projet mené à la Fabrique constitue un projet à partager qui vient alimenter une base de projets collaborative et utile à chacun. Cet espace participe à la production et à la diffusion des connaissances, notamment celle de la culture scientifique, et rejoint en cela la mission première des CDI en tant que lieux ressources.

### Quelles limites de l'expérimentation (ou de sa documentation) ? Quel lien avec le "CDI apprenant" ?

L'espace de création numérique existe, la Fabrique est accessible et fonctionne. Ce nouvel espace permet d'accueillir des demi-classes au CDI alors que ce n'était pas possible avant l'aménagement.

La flexibilité et la modularité sont encore limitées dans l'espace collaboratif. Le mobilier utilisé est lourd et difficilement manipulable, il n'a pas vocation à être déplacé. Les changements de configuration du lieu selon les besoins pédagogiques sont toujours fastidieux. L'achat d'un mobilier mobile répondra à ce besoin de flexibilité.

Il a été difficile de coordonner et de mobiliser l'ensemble des acteurs du projet pour le maintenir dans les temps. De nombreux imprévus, les temps de concertation difficiles à trouver ont parfois retardé les différentes échéances. Le soutien de l'ensemble de l'équipe de direction a permis de lancer le projet de La Fabrique très rapidement.

L'objectif de ce projet est de favoriser l'expérimentation et la collaboration dans les apprentissages des élèves, de développer la culture Maker en encourageant l'apprentissage informel, social et coopératif autour de projets.

Il entre totalement dans l'approche du CDI apprenant. Toutefois, il n'est pas mentionné des règles d'utilisation des différents espaces. Chaque élève peut venir utiliser l'espace de prototypage à sa convenance ?

### Imaginer le CDI idéal : expérience de CDI-remix en collège

#### Quel est le projet ?

Camille Ducrot dans un article pour le site Doc pour docs partage l'expérience d'un atelier CDI-remix en collège.<sup>37</sup>

Le CDI-remix cherche à intégrer les élèves à la gestion du CDI, leur faire exprimer ce dont ils ont envie et besoin sans les noyer sous des considérations techniques, matérielles et budgétaires, les amener à mieux connaître le CDI et à s'y sentir plus à l'aise.

Il ne s'agit pas de faire repenser le CDI du collège aux élèves, en travaillant sur ce qui marche ou ne marche pas, mais de demander aux élèves une réflexion créative et imaginative qui peut s'éloigner du cadre du CDI.

Les objectifs d'un tel travail sont divers :

- développer la créativité des élèves.
- développer l'ouverture et l'appropriation du CDI aux élèves
- développer leur autonomie, leur prise d'initiative et leur rôle de citoyen au sein de l'établissement
- Écouter pour comprendre un message oral, un propos, un discours, un texte lu
- Parler en prenant en compte son auditoire.
- Participer à des échanges dans des situations diversifiées.
- Adopter une attitude critique par rapport au langage produit.

---

<sup>37</sup> Ducrot, C. (2017, 6 mars). Imaginer le CDI idéal : expérience de CDI-remix en collège - Doc pour docs. Repéré à <https://www.docpourdocs.fr/spip.php?article597>

## Quelle mise en place ?

Les enseignantes ont monté cette journée en partenariat avec les bibliothèques de la ville de Paris, une bibliothécaire est venue animer la journée. Avec la volonté de toucher tous les profils d'élèves, elles n'ont pas souhaité travailler avec des élèves volontaires mais avec une classe et sa professeure de français. Le choix s'est porté sur une classe de 6e, "*les 3e et les 4e nous paraissent trop occupés, trop « blasés » et nous voulions des élèves peut-être plus à même d'inventer des CDI imaginaires*". De plus, travailler avec des 6eme peut donner des habitudes de fréquentation du lieu à des élèves qui sont encore au début de leur scolarité au collège. La journée a été banalisée et les enseignants qu'ils devaient avoir ont été invités à venir participer aux activités.

La bibliothécaire a amené cinq tablettes avec des applications de vidéos, des legos et des badges. Les enseignantes ont préparé des feutres et des post-it.

## Programme de la journée :

### Matin

8h-8h15 : accueil des enfants	Distribution des badges avec leur nom Présentation de la journée et de l'intervenante
8h30 : atelier photo : 1 groupe de 12 élèves divisé en sous-groupes de 2 à 3 enfants avec des tablettes	Chaque groupe a une tablette pour prendre des photos. 2 adultes : un qui aide pour les photos, un autre en retrait et qui prend des notes sur ce qui est dit, les endroits où les enfants s'arrêtent ou pas. 3 thèmes de photos différents : <ul style="list-style-type: none"><li>- Ce que tu aimes dans le cdi</li><li>- Ce que tu n'aimes pas dans le cdi</li><li>- Ce qu'il faudrait changer dans le cdi</li></ul> Chaque groupe fait le tour du cdi, guidé par les adultes mais sans qu'ils influencent les enfants.
8h30: Brainstorming 1 groupe de 12 élèves	Prévoir des Post-it et des adultes pour aider les enfants à noter leurs réponses. Plusieurs réponses à chaque question possibles. Les post-it sont collés sur de

	<p>grandes feuilles de papier sur les murs, thématiquement, par les organisateurs.</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Qu'est ce que tu n'aimes pas, qu'est ce que tu aimes dans le cdi ?</li><li>2. Qu'est ce que tu fais au cdi ?</li><li>3. Qu'est ce que tu aimes faire quand tu n'es pas au cdi ?</li><li>4. Qu'est ce que tu voudrais faire quand tu seras plus grand ?</li><li>5. Tu as une baguette magique qu'est ce que tu voudrais faire maintenant ?</li><li>6. Dans le cdi de tes rêves, il y a quoi ?</li></ol>
<p>9h15 : on inverse les groupes.</p>	
<p>[10h-10h15 : RECREATION]</p>	

10h15 : partie créative / ébauche des projets

30 min.

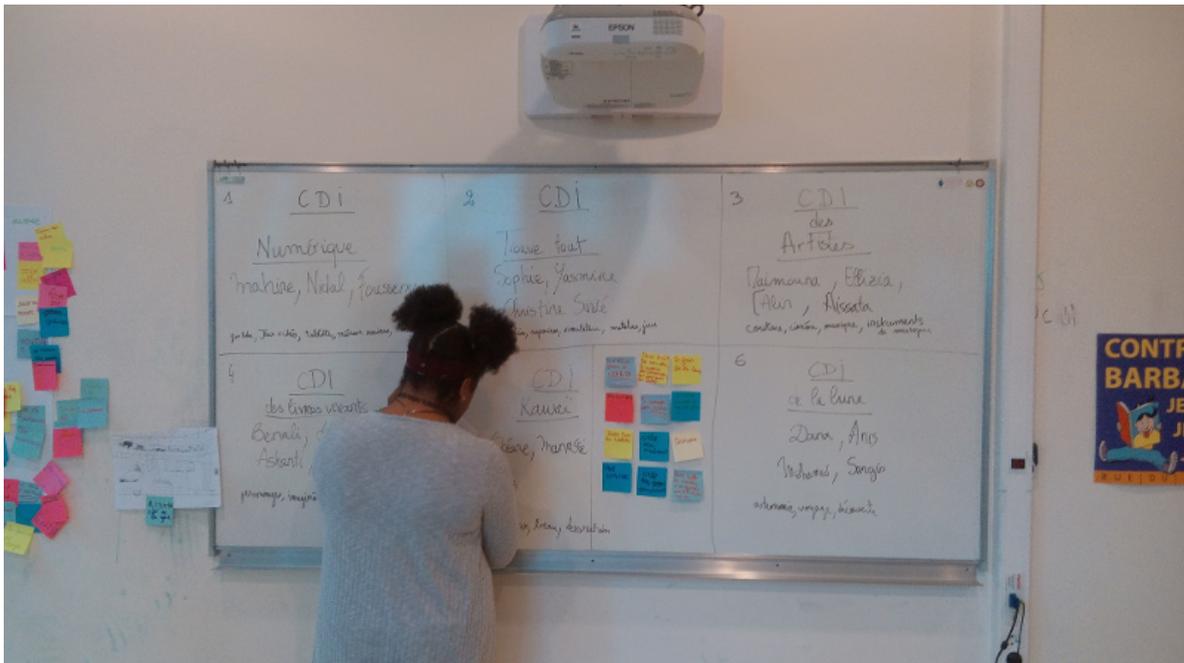
Demande aux enfants de dessiner/écrire individuellement le cdi de leurs rêves. Les laisser à ce moment commencer à ébaucher leurs projets, sur des feuilles blanches A3, des plans du cdi, ou avec des photos. S'ils ont des difficultés avec le dessin, les guider. Prévoir un adulte à chaque table, prendre des notes autour de leurs projets.



45 min. (jusqu'à 11h30)

Chaque projet est présenté individuellement très rapidement par les élèves. Puis vote avec des gommettes : deux gommettes par élève qu'ils placent sur leurs projets préférés. (Une gommette projet coup de cœur et gommette projet innovant).

Après cette matinée on ressort 6 grands projets, issus des projets/idées des enfants. Autour de ces 6 projets on fait les groupes : les élèves posent leur badge sur le projet qu'ils souhaitent travailler.



12h08 - 13h35 : PAUSE DÉJEUNER

13h35 : accueil des enfants + répartition par groupes

13h50 :

Chaque groupe est invité à construire la plus haute tour avec du papier A4 et du scotch.

14h :

Constitution de 6 groupes (4 élèves par groupe) associés chacun à un projet (les 6 projets émanant des idées émises le matin par les élèves). Chaque groupe va devoir développer et concrétiser son projet.

Dans un premier temps, phase d'exploration puis de définition du projet : écrire toutes les idées, étudier les différentes pistes, trouver un nom au projet.

Aide avec des feuilles projet accompagnatrices : quel est l'utilisateur du CDI, quelle est la définition du CDI...

15h : 2e partie de la concrétisation des projets en groupe.

C'est la phase de prototypage et de scénarisation. Legos, matériel d'arts plastiques... à disposition pour faire des maquettes... Possibilité de tourner des vidéos en Stop motion ou avec I-movie



[15h30 - 15h45 : RECREATION]

15h45 : présentation des projets par les élèves.

[16h35 : FIN DE LA JOURNÉE]

Quelles sources d'inspiration ?

Ce travail s'inspire d'expérimentations faites en bibliothèques : les biblio-remix. Il s'agit d'organiser des journées de réflexion sur les bibliothèques de demain, leurs formes, leurs aménagements, les activités qu'elles proposeront. La réflexion est menée par des bibliothécaires, des usagers, des professionnels architectes, des designers, des travailleurs des métiers du livre... Les groupes sont invités à créer des projets plus ou moins adaptables à l'établissement.

Le biblio-remix s'organise en trois phases :

1- phase de brainstorming sur post-it dynamisée par des questions des animateurs. L'idée étant de produire le plus de contenu possible. Les murs doivent être recouverts de post-it. Les questions seront réfléchies par les animateurs en réunions préparatoires.

2- phase de construction. Les participants sont invités à prendre chacun 3 post-it qui leur permettront de réfléchir à un petit projet. Ils se présentent ensuite leurs idées. Un vote permet de sélectionner les meilleurs projets auxquels s'agrègent un groupe de participants.

3- phase projet. Chaque projet est approfondi, défini (qui, quoi, où, public cible), et scénarisé (sketches, maquettes). Puis il est présenté aux autres groupes.

Quelles limites de l'expérimentation (ou de sa documentation) ? Quel lien avec le "CDI apprenant" ?

Le retour d'expérience mentionne que les projets obtenus ont été assez divers, autour de la question des CDI numériques et multi-activités. Les élèves se sont appropriés les moyens de restitution mis à leur disposition, par groupe, en réalisant des maquettes très soignées, une vidéo en stop-motion ou encore un livre pop-up. Les élèves ont su travailler en groupe, incorporant les idées et les capacités de chacun.

Il regrette que les projets auraient mérité d'être plus fouillés, en particulier dans leur aspect imaginaire. Quelles activités leur proposer pour leur permettre d'aller encore plus loin dans l'imagination ? Leur faire visiter des bibliothèques ? Des musées ?

*"Les projets étaient évidemment irréalisables - c'était le but – mais nous avons pu y piocher des idées à adapter et réaliser au CDI du collège. Elles proviennent surtout de la première étape de la journée, les deux ateliers de brain-storming, mais aussi des discussions tout au long de l'atelier avec les élèves. Nous avons ainsi modifié l'agencement des tables, l'emplacement des dictionnaires et des manuels qui sont allés presque tous rejoindre la réserve. Nous avons multiplié les espaces d'exposition des livres, repensé la signalétique et permis une plus large utilisation des ordinateurs en ajoutant des liens à Esidoc.*

*Nous nous interrogeons sur la pertinence de prolonger ce travail par une réflexion plus appliquée pendant la semaine interdisciplinaire du collège, en lien cette fois avec les élèves volontaires de l'établissement."*

## Puisqu'il faut conclure - et le DU dans tout ça ?

Comme nous venons de le voir, les apports de la "dynamique tiers lieux" sont nombreux dans l'exercice du métier de professeur documentaliste et dans la vie d'un CDI. Les notions de troisième lieu, d'environnement capacitant et de CDI apprenant sont des concepts qui peuvent être mobilisés à différentes étapes de la carrière d'un enseignant : en arrivant en poste, lorsque des travaux ou des modifications du CDI sont prévus, pour tester de nouveaux outils pédagogiques etc.... L'approche de Design Thinking est pertinente pour enrichir un CDI mais peut être également utile vis-à-vis des autres missions du professeur documentaliste.

Les différentes perspectives d'évolution du CDI ou du 3C semblent s'orienter vers ces "lieux tiers", "tiers lieux apprenants" ou autre "CDI apprenant". En comprendre à minima les enjeux, les termes et avoir en tête quelques expérimentations semble utile pour les professionnels.

Dans son entretien avec Hélène Mulo, Antoine Burret déclarait *"Donc, malgré des caractéristiques proches, en l'état les écoles ne sont pas des tiers-lieux. Doivent-ils l'être ? Je n'en suis pas sûr. Par contre, il est urgent de faire des tiers-lieux pour concevoir l'école de demain. C'est dans ce cadre que le concept est pleinement opérationnel."*

Antoine Burret pose ici des pistes que nous explorerons pas aujourd'hui, cependant la connaissance de l'écosystème tiers-lieux/espaces communs peut s'avérer être un plus pour les professeurs documentalistes.

Comme mentionné dans le préambule, les apports du DU dans ma projection vers ce métier ont été nombreux. Tout d'abord, le DU m'a permis de faire le bilan sur mes pratiques professionnelles en tant qu'administrateur de structure dont le métier est d'être opérateur de "tiers-lieux", ou d'espaces communs. Il m'a permis de me questionner et de construire un nouveau projet professionnel.

Comme nous avons pu le voir dans ce dossier, le métier de professeur documentaliste est proche de celui de gestionnaire d'espace commun. A la différence que celui-ci évolue en milieu scolaire, impliquant des problématiques et des leviers différents d'un opérateur "classique" du privé évoluant sous forme associative, de coopérative ou d'entreprise. L'aventure DU vient toutefois poser des pistes applicables aux différents axes de travail des professeurs documentalistes.

### Le professeur documentaliste, enseignant et maître d'œuvre de l'acquisition par tous les élèves d'une culture de l'information et des médias

Les méthodes pédagogiques déployées dans le cadre du DU sont très riches. Elles pourraient être utilisées par le professeur documentaliste, évidemment sur une temporalité différente de celles des sessions, dans un cadre moins strict qu'un cours "classique". Elles constituent une source d'inspiration pour des séances ou des séquences pédagogiques.

Tester différents formats de gestion d'un collectif et de technique d'intelligence collective pour embarquer et fédérer les participants, utiliser le format Fishbowl ou Read Discuss Apply...

Dans l'approche de Design Thinking, elles montrent qu'il est aussi possible de re-designer les séances selon le contexte, à engager les participants dans le dispositif pédagogique en discutant les contenus et les méthodes.

Elles jouent avec la singularité géographique du lieu pour en faire un levier pédagogique et informel.

Le collectif apprenant est également source d'inspiration grâce aux ressources mises à disposition pour les "communs de la connaissance du DU", les retours d'expériences, les échanges de terrains, les moments de jeu...

### Le professeur documentaliste maître d'œuvre de l'organisation des ressources documentaires de l'établissement et de leur mise à disposition

Un professeur documentaliste s'occupe de la gestion de son fonds documentaire et de sa mise à disposition.

Comme nous avons pu le voir précédemment avec le concept de CDI apprenant, mêlant un CDI enrichi et un environnement apprenant, la conception du lieu du CDI peut accroître la dimension pédagogique de cet espace.

La variété de lieux visités dans le cadre du DU vient enrichir le spectre des possibles, questionner sur le faisable/non faisable, remettre en question certains a priori et affirmer la possibilité de mêler différents usages et différents publics dans un même espace.

Comme un opérateur d'espace commun, le professeur documentaliste doit souvent faire bien avec de faibles moyens pour rendre son lieu attractif et agréable. L'espace doit évidemment respecter des normes et des réglementations en termes de sécurité. Le CDI est un lieu d'hospitalité qui implique d'accueillir les élèves, de prendre soin d'eux dans les espaces, de développer des outils pour les rendre autonomes dans leur usage du lieu (pour la recherche d'informations, pour lire, pour se reposer...).

Aussi, le CDI va différer selon son contexte d'implantation : est-il en collège, lycée général et technique, lycée professionnel ? en zone rurale, péri-urbaine, urbaine ? combien d'élèves composent l'établissement ? représentent-ils un groupe homogène ou hétérogène ? y-a-t-il des lieux de culture proches ? quels sont les besoins premiers des élèves ? etc....

L'aménagement de l'espace et les documents du fonds documentaire seront construits à partir de ces données là, ce qui implique de s'adapter au public et au contexte.

Le professeur documentaliste peut aller dans des bibliothèques pour s'inspirer mais la visite de tiers lieux, de zones autres, alternatives, ayant d'autres manières d'exister et de se créer peut être intéressante pour s'ouvrir à d'autres manières de procéder.

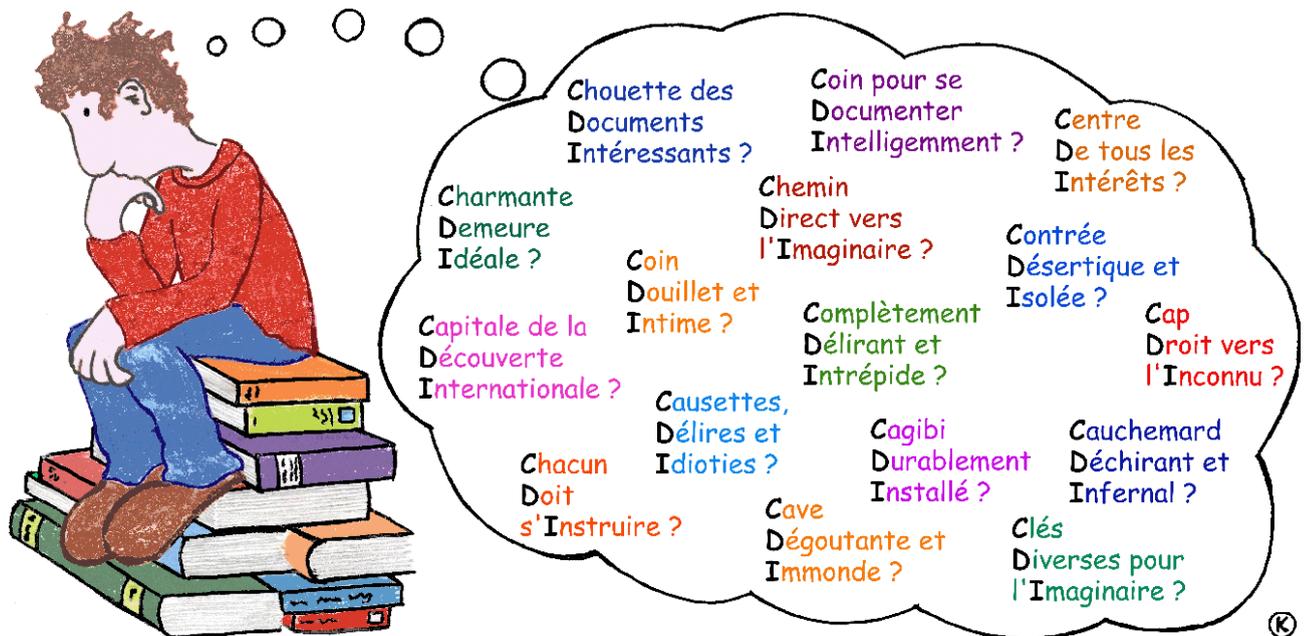
### Le professeur documentaliste acteur de l'ouverture de l'établissement sur son environnement éducatif, culturel et professionnel

Le professeur documentaliste participe également à l'ouverture de l'établissement sur son environnement éducatif, culturel et professionnel. La politique de lecture est capitale sur cet axe. Le professeur documentaliste vient également réduire les inégalités culturelles des élèves en proposant des projets stimulant l'intérêt pour la lecture, la découverte des cultures artistiques, scientifiques et techniques. Il peut travailler avec des artistes, des compagnies, des libraires, des associations, des musées, des institutions... sur ces sujets.

La notion de droits culturels explorée pendant une session peut s'avérer intéressante au prisme de cette mission. Doit-on dans les propositions culturelles dans un EPLE plutôt chercher à démocratiser la culture ou bien essayer d'aller vers une démocratie culturelle en incluant les publics, donc les élèves, dans la conception d'une programmation personnalisée ?

Faut-il les former à connaître et maîtriser un corpus culturel commun ? Ou bien les former à développer des habitudes culturelles, d'expérimentation, de création, de participation ?

Une chose est certaine, le professeur documentaliste et le CDI peuvent très bien poursuivre ces deux approches : en proposant un fonds documentaire rendant accessible les classiques de la littérature, mais aussi des documentaires sur les arts, les sciences, les sports et en laissant la porte ouverte aux envies des élèves : clubs lecture, achats de certains ouvrages recommandés, projets collaboratifs...



## BIBLIOGRAPHIE / SITOGRAPHIE

Colporteur, huile sur toile, XVII s. Anonyme (école française), conservé au musée du Louvre à Paris.

Gault, G., & Medioni, D. (2022, 1 septembre). Les Français et la fatigue informationnelle. Mutations et tensions dans notre rapport à l'information. *Fondation Jean-Jaurès*. Repéré à <https://www.jean-jaures.org/publication/les-francais-et-la-fatigue-informationnelle-mutation-et-tensions-dans-notre-rapport-a-linformation/>

Edgar Morin, *Pour sortir du XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, 1984.

Organisation mondiale de la Santé. (2020, 23 septembre). Gestion de l'infodémie sur la COVID-19 : Promouvoir des comportements sains et atténuer les effets néfastes de la diffusion d'informations fausses et trompeuses. Repéré à <https://www.who.int/fr/news/item/23-09-2020-managing-the-covid-19-infodemic-promoting-healthy-behaviours-and-mitigating-the-harm-from-misinformation-and-disinformation>

C., C. (2023, 25 juillet). Générique Pokémon - Johnny Hallyday (AI Cover) - YouTube. Repéré à [https://www.youtube.com/watch?v=IQBH\\_ag4lrg](https://www.youtube.com/watch?v=IQBH_ag4lrg)

Dörholt, D. (2023, 11 octobre). *Algorithmes - Vers un monde manipulé* | ARTE. Repéré à <https://www.youtube.com/watch?v=t-Sa-lahpkc>

Demon/oang, V. (2023, 16 avril). VioGén, mesure-phare de l'Espagne contre les violences faites aux femmes. rts.ch. [infoSport]. Repéré à <https://www.rts.ch/info/monde/13939642-viogen-mesurephare-de-lespagne-contre-les-violences-faites-aux-femmes.html>

Principe de laïcité à l'École. (n.d.). *Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse*. Repéré à <https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo32/MENG2323654N>

<https://clg-monthety.jimdofree.com/cdi/>

<https://doisneau-isere.ent.auvergnerhonealpes.fr/cdi/>

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000027721614>

Paquot, T. (2021). Vous avez dit « tiers-lieu » ? *Esprit*, , 18-19. <https://doi-org.lama.univ-amu.fr/10.3917/espri.2111.0018>

<https://www.education.gouv.fr/bo/17/Hebdo13/MENE1708402C.htm>

Duplessis, P. (2016). L'Information-Documentation en dix tableaux : Ce qui est réellement enseigné par les professeurs documentalistes - Les Trois Couronnes - Didactique de l'Information Documentation - Pascal Duplessis. Repéré à

<http://lestroiscouronnes.esmeree.fr/didactique-information/l-information-documentation-en-dix-tableaux.html>

<https://wikinotions.apden.org/index.php>

<https://www.apden.org/>

CORDIER, Anne. « Le CDI : un laboratoire à la croisée des mondes ». *Médiadoc*, n°3, octobre 2009, p 6-10.

Lamouroux, M. (2013). Savoirs CDI: Le concept « Learning centre ». Repéré à <https://www.reseau-canope.fr/savoircdi/centre-de-ressources/reflexion/learning-centres-vs-centres-de-culture-et-de-connaissances/le-concept-learning-centre.html>

2010 Mission Fourgous: le rapport sur l'école numérique - Doc pour docs. (2010, 15 février). Repéré à <https://www.docpourdocs.fr/spip.php?breve479>

[https://espacedocweb.enseigne.ac-lyon.fr/spip/IMG/pdf/Vademecum\\_CCC\\_points\\_essentiels.pdf](https://espacedocweb.enseigne.ac-lyon.fr/spip/IMG/pdf/Vademecum_CCC_points_essentiels.pdf)

<https://enseignants.se-unsas.org/Rapport-Charvet-Quel-role-pour-les-referents-orientation-dans-les>

Servet, M. (2018). Les bibliothèques, des troisièmes lieux culturels à forte valeur humaine ajoutée. *L'Observatoire*, 52, 71-74. <https://doi-org.lama.univ-amu.fr/10.3917/lobs.052.0071>

Mathilde SERVET, «Les bibliothèques troisième lieu : une nouvelle génération d'établissements culturels», *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2010, n° 4, p. 57-63.

En ligne : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-04-0057-001> ISSN 1292-8399.

Mulot, H. (n.d.). Des tiers-lieux au CDI : effet de mode ou représentations communes ? Entretien avec Antoine Burret - Doc pour docs. Repéré à <https://www.docpourdocs.fr/spip.php?article602>

Formation, Agence Erasmus +. France Education. *Antoine Burret, sociologue sur les tiers-lieux, parle à la communauté EPALÉ de leur rôle dans la société!* 9 Dec. 2021, <https://epale.ec.europa.eu/fr/blog/antoine-burret-sociologue-sur-les-tiers-lieux-parle-la-communaute-epale-de-leur-role-dans-la>.

[https://movilab.org/index.php?title=Etude\\_de\\_la\\_configuration\\_en\\_Tiers-Lieu\\_-\\_La\\_repolitisation\\_par\\_le\\_service](https://movilab.org/index.php?title=Etude_de_la_configuration_en_Tiers-Lieu_-_La_repolitisation_par_le_service)

Pene, S. et alii, *Innover dans l'école par le design*, Réseau canopé, Cité du Design, 2017.

Brun, D., Viseux, S., & Jan, C. (2018, 27 novembre). Deux exemples innovants d'évolution des espaces CDI - Documentation. Repéré à <https://documentation.ac-versailles.fr/spip.php?article433>

<https://view.genial.ly/5a9d44272392c66642a88959/interactive-content-le-prof-doc-un-design-thinker-traam-documentation>

Le design thinking pour réinventer le CDI - Apprendre autrement. (2020). *Réseau Canopé*.

Repéré à

<https://www.reseau-canope.fr/nouveaux-programmes/magazine/apprendre-autrement/le-design-thinking-pour-reinventer-le-cdi.html>

Carbillet, M. (n.d.). Un CDI « apprenant » ? - Doc pour docs. *Doc pour Docs*. Repéré à

<https://www.docpourdocs.fr/spip.php?article627>

Un environnement capacitant. (2017, 30 janvier). *RemixonsDoc*. Repéré à

<https://remixonsdoc.wordpress.com/reinventer-les-espaces/>

Grosjean, P . (2000) «La pensée d'Amartya Sen sur le développement». *Revue Quart Monde*, N°176 – Le droit de participer Année 2000 *Revue Quart Monde* document.

Falzon P., Mollo V. (2009), "Pour une ergonomie constructive : les conditions d'un travail capacitant", Laboreal.

Fernagu Oudet, S. (2012) « Concevoir des environnements de travail capacitants : l'exemple d'un réseau réciproque d'échanges des savoirs », *Formation emploi*, 119

Péridont, F., & Puiseux, V. (2020, 10 février). La transformation du CDI en 3C. *Archiclasse*. Repéré à <https://archiclasse.education.fr/La-transformation-du-CDI-en-3C>

Jan, C. (2018, 21 novembre). Un espace de type Fab Lab au CDI - Documentation. Repéré à <https://documentation.ac-versailles.fr/spip.php?article401>

Ducrot, C. (2017, 6 mars). Imaginer le CDI idéal : expérience de CDI-remix en collège - Doc pour docs. Repéré à <https://www.docpourdocs.fr/spip.php?article597>